

Charte contre les violences sexistes et sexuelles – Jazz Station

(à faire signer par les artistes et partenaires)

Clause résolutoire

Il est convenu que les parties doivent faire preuve de respect envers les personnes et le lieu, et respecter les obligations contractuelles contenues dans la présente charte, signée au préalable et jointe au document contractuel.

Tout manquement à cette charte (violences sexistes ou sexuelles, comportements discriminatoires) constitue une faute et entraîne la suspension ou la résiliation du contrat entre la Jazz Station et l'artiste ou le partenaire concerné.

Charte – version artistes / partenaires

La Jazz Station souhaite accueillir en toute sécurité toutes les personnes, quelles que soient leurs origines, croyances, genres, orientations sexuelles, corps, handicaps (visibles ou invisibles), ou classes sociales.

Le sexisme est une oppression systémique : il alimente les inégalités et discriminations envers les personnes sexisées*. Il ne s'agit pas d'actes isolés, mais de comportements répétés et structurels.

Afin de rendre notre lieu toujours plus inclusif, nous demandons à chaque personne de souscrire à cette charte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette charte, élaborée collectivement, est adoptée par l'ensemble de l'équipe de la Jazz Station (permanent·es et temporaires). Elle s'adresse également aux artistes, technicien·nes, partenaires et publics.

En tant qu'artiste ou partenaire, vous vous engagez à :

- Respecter toutes les personnes et le lieu ;
- N'adopter aucun comportement déplacé, irrespectueux ou discriminatoire, au sein de la Jazz Station comme ailleurs ;
- Ne pas intégrer dans vos discours ni dans vos œuvres de propos ou d'images déplacés, irrespectueux·ses ou discriminatoires ;
- Ne pas perpétuer, excuser ou minimiser les remarques ou l'humour sur les corps, l'apparence, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, le handicap, la classe sociale, le genre, etc. ;
- Respecter le consentement et les limites des autres.

Le consentement se définit comme une volonté libre, enthousiaste, informée et réversible d'entrer en interaction. L'absence de refus explicite ne vaut pas consentement.

- Signaler aux responsables de la Jazz Station tout comportement discriminant ou

oppressif observé ;

- Contribuer à la visibilité des oppressions et des minorités ;
- Faire preuve d'écoute, de tolérance, et questionner ses propres privilèges.

En tant que lieu culturel, la Jazz Station s'engage à :

- Faire preuve de vigilance ;
- Former son équipe à ces enjeux ;
- Diffuser cette charte à toutes les personnes ayant accès au lieu, et en exiger l'adhésion ;
- Soutenir les victimes et témoins, et prendre leur parole en compte ;
- Prendre les mesures adéquates en cas de comportement problématique ou d'agression, qu'ils aient eu lieu à la Jazz Station ou ailleurs : exclusion d'une personne, interruption d'un événement, déprogrammation, appel aux services compétents si nécessaire.

Lu et approuvé le :

Signature :

* Le terme « sexisé·e » désigne les personnes victimes de sexisme et du patriarcat, incluant les femmes cisgenres, les personnes trans, intersexes, lesbiennes, gays, bi·e·s, queers, etc.